

PROGRAMME DE FORMATION

Habilitation électrique B0L – BCL

Véhicules électriques et hybrides — initial et recyclage

Référence : HABELEC.B0L-BCL

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique B0L – BCL : opérations d'ordre non électrique et consignations sur véhicules et engins à motorisation électrique ou hybride, selon la norme NF C 18-550.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose que toute intervention sur un véhicule électrique ou hybride soit effectuée par un opérateur reconnu apte par le médecin du travail et titulaire d'une habilitation électrique spécifique.

La norme NF C 18-550, relative aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, constitue le référentiel de cette formation. La formation préalable à l'habilitation concrétise l'obligation générale de formation à la sécurité prévue par l'article L.4141-2 du Code du travail (article R.4141-13).

3. PUBLIC VISÉ

Personnel des ateliers de mécanique, carrosserie, dépannage-remorquage, contrôle technique ou déconstruction appelé à réaliser des opérations d'ordre non électrique (B0L) ou des consignations (BCL) sur des véhicules et engins électriques ou hybrides.

4. PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans révolus.
- Maîtriser la langue française (oral et écrit).
- Pour le symbole BCL : disposer de compétences de base en électricité automobile acquises par la formation ou l'expérience (mesures avec un multimètre, lecture de schémas).

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mobiliser la réglementation, les instructions et les consignes de sécurité électrique applicables aux véhicules et engins à énergie électrique embarquée, selon la norme NF C 18-550 ;
- Identifier les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique sur un véhicule électrique ou hybride ;
- Réaliser en sécurité des opérations d'ordre non électrique sur ou à proximité des chaînes de traction (B0L) ;

- Réaliser en sécurité une consignation d'un véhicule ou engin électrique ou hybride et établir les documents correspondants (BCL) ;
- Mettre en œuvre la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique ;
- Valider les évaluations théoriques et pratiques permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

6. DURÉE

- Formation initiale : 14 heures (2 jours) — recyclage : 7 heures (1 jour).

La durée inclut les apports théoriques, les mises en pratique et les évaluations. Durées conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Sessions programmées selon le calendrier en vigueur, avec possibilité d'adaptation aux besoins de l'entreprise.
- Réponse à toute demande sous 48 h, conformément aux conditions générales de vente.
- Groupes de 4 à 10 participants maximum.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.
- Pour les sessions de recyclage : mise à disposition de l'attestation de formation initiale ou du titre d'habilitation en cours de validité.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports théoriques, études de cas, échanges sur les situations de travail des stagiaires.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices et simulations sur véhicule électrique ou hybride d'application.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire, livret pédagogique, EPI et équipements de protection collective, vérificateur d'absence de tension.
- Parcours individualisé selon le niveau initial de chaque participant ; étude des risques spécifiques liés aux installations de l'entreprise.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement à l'entrée en formation pour identifier les besoins et adapter le parcours.
- Évaluations formatives continues : exercices, quiz, études de cas.
- Évaluation finale : contrôle des connaissances théoriques (QCM avec questions éliminatoires) et évaluation pratique sur véhicule électrique ou hybride d'application, conformes à la norme de référence.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'un avis après formation à destination de l'employeur, précisant les symboles validés. L'employeur peut ensuite délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant.
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Initial : 448 € HT par personne — recyclage : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Présentation du formateur, des stagiaires et du déroulé de la formation ; règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement.

Module « formation de base »

- Grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance, capacité.
- Mesures électriques au multimètre (tension et résistance).
- Effets du courant électrique sur le corps humain ; spécificités des batteries de traction (tension, énergie, risque chimique).

Module « tronc commun véhicules et engins » (NF C 18-550)

- Architecture des chaînes de traction électriques et hybrides ; composants et zones à risque.
- Zones de voisinage et leurs limites sur véhicule.
- Principes de l'habilitation : symboles « L », limites et formalisation.
- Équipements de protection collective et individuelle : caractériser, identifier, contrôler, utiliser.
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique sur véhicule.

Module spécifique B0L — opérations d'ordre non électrique

- Limites de l'indice 0 sur véhicule : autorisations et interdictions.
- Repérage des éléments de la chaîne de traction ; évolution en sécurité autour du véhicule.

Module spécifique BCL — consignation

- Acteurs : chargé d'exploitation, chargé de réparation, chargé de travaux ; échanges d'informations.
- Étapes de la consignation d'un véhicule électrique ou hybride ; vérification d'absence de tension ; documents de consignation.

- Limites du chargé de consignation par rapport aux travaux sous tension.

Mises en situation pratiques

- Consignation complète d'un véhicule d'application ; opérations d'ordre non électrique en sécurité.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM avec questions éliminatoires) et évaluation pratique des savoir-faire.
- Bilan individuel, remise du certificat de réalisation et de l'avis après formation ; questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La formation est conforme à la norme NF C 18-550 et aux prescriptions du décret n° 2010-1118. Les symboles complémentaires (B1L, B2L, BRL, BEL, BXL...) font l'objet de parcours spécifiques selon les missions confiées. Les taux de réussite et de satisfaction sont disponibles sur simple demande.

14.1 — Validation

Certificat de réalisation et avis après formation précisant les symboles validés (B0L, BCL), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation, valable 3 ans au maximum sous réserve du maintien des compétences. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune : l'habilitation « véhicules » (NF C 18-550) est distincte de l'habilitation « installations » (NF C 18-510).

14.3 — Passerelle

Extension possible vers les symboles B1L, B2L, BRL ou BXL (norme NF C 18-550) avec compléments de formation, sous réserve des prérequis techniques.

14.4 — Suite de parcours

Recyclage de l'habilitation électrique, recommandé tous les 3 ans ou en cas de changement de poste, d'activité ou d'interruption prolongée.

Habilitation BXL (interventions spécifiques constructeur), habilitations NF C 18-510 pour les installations fixes (BS, B1(V) et suivants).